

Image not found or type unknown



Comdamnation a une prestation compensatoire en appel

Par **VGD16**, le **31/05/2018** à **07:27**

Bonjour
je viens d'être condamné en appel à verser une prestation compensatoire de 50000€ + les frais à mon ex-femme. Sachant que je ne possède rien si ce n'est qu'une maison que j'ai achetée avec la vente de notre maison dont madame a eu la moitié. Je ne sais pas que celle-ci vaut 120000€ et qu'il me reste 70000€ de crédit à rembourser. Si je suis saisi comment cela se passe-t-il ?
MERCI de me renseigner car mes nuits sont compliquées